

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: (24): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Budget militaire fédéral pour 1876 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 24 (1875).

BUDGET MILITAIRE FÉDÉRAL POUR 1876

(Suite.)

	Report.	. . . F.	412,670 —	316,836 —
2. Cavalerie :				
a) Instructeur en chef	F.	6,000 —		
b) Deux rations de fourrage et indemnité de passage		1,587 —		
c) 4 instructeurs de 1 ^{re} classe :				
1 instructeur de 1 ^{re} classe à fr. 4500	F.	4,500 —		
3 instructeurs de 1 ^{re} classe à fr. 4000		12,000 —		
	F.	16,500 —		
8 rations de fourrage et passage		6,351 —	22,851 —	
d) 12 instructeurs de 2 ^e classe :				
4 instructeurs de 2 ^e classe à fr. 3500	F.	14,000 —		
8 instructeurs de 2 ^e classe à fr. 3000		24,000 —		
24 rations de fourrage et passage		19,053 —	57,053 —	
e) 2 instructeurs-trompettes à fr. 2500				
2 rations de fourrage et passage	F.	5,000 —		
		1,861 50	6,861 50	
f) Indemnité d'habillement pour les instructeurs-trompettes				
		200 —		
g) Frais de déplacement				
		3,200 —		
h) Frais pour former des instructeurs				
		2,000 —	99,752 50	

B. de 1875, fr. 55,610.

A teneur de la loi (art. 191), la direction des cours de remonte et la surveillance des dépôts de remonte sont confiés à l'instructeur en chef. Non-seulement ce fonctionnaire a, par ce fait, une grande responsabilité, mais encore sa besogne est augmentée au point qu'il ne serait qu'équitable de mettre son traitement sur le même pied que celui des autres instructeurs en chef.

Toutefois, afin de ne pas trop charger le budget, nous avons, pour le moment, mis le traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie.

Ce qui contribue essentiellement à augmenter le chiffre du budget, c'est l'élévation du nombre des instructeurs de 2^e classe. Le chiffre antérieur se basait sur une durée de 7 semaines pour l'instruction des recrues et sur l'effectif précédent de la cavalerie, qui était d'environ 1200

A reporter.	. . . F.	512,422 50	316,836 —
-------------	----------	------------	-----------

Report. . . F. 512,422 50 316,836 —

chevaux au-dessous de l'effectif de la nouvelle organisation militaire.

Le personnel d'instruction étant maintenant toute l'année au service, on a aussi calculé sur la base de 365 jours l'entretien des chevaux.

3. Artillerie.

a)	Instructeur en chef	F. 7,000 —		
	2 rations de fourrage et pansage	1,587 75	8,587 75	
b)	Secrétaire		2,500 —	
c)	Frais de bureau		500 —	
d)	4 instructeurs de 1 ^{re} classe, à fr. 4,300	F. 17,200 —		
	8 rations de fourrage et pansage	7,446 —	24,646 —	
e)	14 instructeurs de 2 ^{me} classe, à fr. 3,400	F. 47,600 —		
	14 rations de fourrage et pansage	13,030 —	60,630 —	
f)	19 instructeurs-trompettes et aides, en moyenne à fr. 2,100	39,900 —		
	12 rations de fourrage et pansage	11,169 —	51,069 —	
g)	Indemnités d'habillement aux instructeurs-trompettes et aux aides.		1,900 —	
h)	Frais pour former des instructeurs.		3,000 —	
i)	Frais de déplacement		5,000 —	157,832 75

B. de 1875, fr. 124,068

Le surcroît de dépenses vis-à-vis de 1875 provient principalement de l'augmentation du personnel d'instruction en général, qui est absolument indispensable, eu égard à celle des corps de troupes de l'arme et au recrutement extraordinaire, qui est à peu près aussi fort que le recrutement ordinaire; il est aussi occasionné spécialement par le calcul de l'entretien des chevaux pendant toute l'année, attendu que le personnel est toute l'année au service, comme cela est déjà le cas dans le courant de 1875.

L'amélioration du traitement de l'instructeur en chef au niveau de celui de ses collègues ne souffrira guère de difficulté, attendu que, pour les motifs indiqués, sa besogne a considérablement augmenté.

4. Génie.

a)	Instructeur en chef	F. 6,000 —		
	Ration de fourrage et pansage	930 75	6,930 75	
b)	2 instructeurs de 1 ^{re} classe, à 4000 francs		8,000 —	
c)	4 instructeurs de 2 ^e classe, à 3000 francs		12,000 —	
d)	3 aides-instructeurs à fr. 2,500.		7,500 —	
e)	Indemnité d'habillement pour les aides-instructeurs		300 —	
f)	Frais de déplacement		1,330 —	36,060 75
				<hr/>
A reporter. . . F.				706,316 50 316,836 —

Report. . . F. 706,316 50 316,836 —

B. de 1875, fr. 17,413

Le traitement de l'instructeur en chef a été mis au niveau de ceux des instructeurs d'arrondissement de l'infanterie. L'élévation du chiffre du crédit est motivée par l'augmentation du personnel d'instruction, qui a sa source dans l'effectif plus considérable, dans le recrutement extraordinaire des troupes du génie et dans le transfert de l'instruction des pionniers d'infanterie.

5. *Service sanitaire.*

a) Instructeur en chef	5,500 —	
b) 3 instructeurs de 1 ^{re} classe :		
1 instructeur à 3,800 francs	F. 3,800 —	
2 instructeurs à 3,500 francs	7,000 —	10,800 —
c) 5 instructeurs de 2 ^e classe :		
1 instructeur à 3,000 francs	F. 3,000 —	
4 instructeurs à 2,000 francs	8,000 —	11,000 —
d) Frais de déplacement	1,390 —	28,630 —

B. de 1875, fr. 12,700

L'augmentation du personnel des troupes sanitaires et la prolongation du temps de l'instruction des recrues et du service en général ont obligé de renforcer le personnel d'instruction. Nous n'avons pas besoin de dire que ce n'est qu'au moyen de traitements convenables que l'on réussira à se procurer des instructeurs capables et instruits au point de vue scientifique.

6. *Troupes d'administration.*

Le personnel d'instructeurs employé à l'instruction des troupes d'administration est payé sur les crédits alloués pour les écoles. Il nous paraît indubitable que l'on devra créer aussi pour ces troupes un corps d'instructeurs spécial; toutefois, nous devons pour cela attendre les résultats de l'expérience.

B. Personnel d'instruction 734,946 —

C. *Instruction.*

1. *Recrutement.*

Pour le recrutement des jeunes gens qui atteignent l'âge de servir, 3 commissions fonctionnent dans chaque arrondissement, savoir :

- 1^o La commission d'enquête sanitaire, composée de trois membres ;
- 2^o La commission pédagogique, composée de deux membres ;
- 3^o La commission de recrutement, composée de huit membres, plus le personnel de bureau nécessaire.

Les deux premières commissions qui fonctionnent simultanément, s'acquittent de leur tâche en 367 jours de séance et de route.

Commission sanitaire :

367 jours à fr. 14 pour trois membres	F. 15,415 —	
A reporter.	F. 15,415 —	1,051,782 —

Report. . . F.	15,415 —	1,051,782 —
Commission pédagogique :		
367 jours à fr. 14 pour deux mem- bres	8,867 —	
La commission de recrutement, composée de huit membres, d'a- près la prescription de notre circu- laire du 13 septembre 1875, a en moyenne 12 séances pour chaque arrondissement de bataillon, soit $8 \times 12 \times \text{fr. } 14 \times 8$	10,752 —	
Frais de route, en chiffre rond 800 jours à fr. 6	4,800 —	39,843 —

2. Ecoles de recrues.

a) Infanterie et carabiniers :	
8500 hommes à 2 fr. 60 pour 48 jours F.	1,060,800 —

Le nombre des recrues ne peut être indiqué qu'approximativement, attendu que nous ne connaissons ni le résultat du recrutement normal d'après les bases des nouvelles prescriptions, ni surtout le nombre des recrues des années précédentes qui ont été ajournées d'un ou deux ans ou qui n'ont pu être atteintes jusqu'ici.

Bien que le nombre de ces recrues doive probablement être encore considérable, nous croyons cependant pouvoir réduire, pour 1876, le nombre des recrues d'infanterie à 8,500¹ hommes, attendu que la levée extraordinaire ordonnée pour l'artillerie, le génie et le corps sanitaire enlèvera environ 1,500 hommes au recrutement de l'infanterie.

Comme ce n'est qu'à la fin de cette année, après la levée, que nous pourrons connaître exactement le chiffre des recrues, nous devons nous réserver, selon les circonstances, de demander une augmentation de crédit en rapport avec le nombre de ces recrues.

En ce qui concerne les frais occasionnés par un jour de recrue, les renseignements que nous avons pris à ce sujet nous ont démontré qu'en adoptant pour base les prix des denrées alimentaires de cette année, on arriverait au chiffre d'environ 2 fr. 60, soit une augmentation

A reporter. . . F.	1,060,800 —	39,843 —	1,051,782 —
--------------------	-------------	----------	-------------

* Il est à présumer que ce chiffre sera à peu près doublé par les résultats du recrutement pour 1876, tels qu'on les connaît à ce jour.

Report. . . F. 1,060,800 — 39,843 — 1.051,782 —
 de 40 centimes par jour et par homme sur l'année précédente, attendu que les frais des cours préparatoires des cadres sont compris dans cette somme, ce qui n'était pas le cas pour 1875.

b) Cavalerie.

450 hommes à fr. 7 pour 64 jours F. 201,600 —
 B. de 1875, fr. 220,906

D'après les résultats de l'année dernière, le nombre des recrues ne dépassera pas 450 hommes. En admettant le chiffre de fr. 7 comme unité par homme et par jour, nous espérons pouvoir faire face aux dépenses. Le budget spécial de la cavalerie donne là-dessus des renseignements plus circonstanciés.

c) Artillerie F. 1,106,985 —

1. Artillerie de campagne :
 1822 hommes \times fr. 5 \times 58 jours
 F. 528,380 —

2. Train de l'armée :

538 hommes du bataillon de train,
 367 hommes du train de ligne

905 hommes à fr. 4 50 pour 45 jours 183,263 —
 Location des chevaux, 146,401 jours
 à fr. 2 292,802 —

3. Artillerie de position :

294 hommes à fr. 5 pour 58 jours . . . 85,260 —

4. Artificiers :

96 hommes à fr. 4 pour 45 jours . . . 17,280 —

1,106,985 —

Les données qui ont servi de base à ces calculs donnent lieu aux observations suivantes :

a) *Nombre des recrues.* Ainsi que nous l'avons exposé dans notre rapport du 18 juin de cette année, relatif aux crédits supplémentaires, le nombre régulier des recrues, c'est-à-dire celui qui est nécessaire pour compléter l'effectif réglementaire, est le suivant :

Canonniers 792. Artificiers 44.
 Train de batterie 814. Train d'armée 376.

A reporter. . . F. 2,369,385 — 39,843 — 1,051,782 —

Report. . . F. 2,369,385 — 39,843 — 1,051,782 —

Comme il manquait l'année dernière 5300 hommes à l'effectif des corps de troupes de l'artillerie et que l'on a réparti sur 5 ans le complètement de cet effectif, le recrutement extraordinaire pour 1876, est le suivant :

Canonniers 301. Artificiers 52.
Train de batterie 210. Train d'armée 479.

Le total se répartit comme suit :

1. Canonniers et train de batterie 1822 hommes.
2. Bataillons du train et train de ligne 905 hommes.
3. Artill. de position 294 hommes.
4. Artificiers 96 hommes.

D'après les résultats des comptes de cette année pour les écoles d'artillerie, les prix d'unités admis par homme et par jour suffiront, dans la supposition toutefois que les prix des denrées par homme et par cheval ne dépasseront pas ceux de cette année.

b) *Location des chevaux.* Les jours de service qui ont servi de base au calcul se composent de la somme de tous les jours de service des hommes de l'artillerie de campagne (1822 hommes à 58 jours) et de celle du train (905 hommes à 45 jours), soit en tout 146,401 jours de service, avec une dépense journalière moyenne de fr. 2.

Le Département militaire s'occupe déjà depuis longtemps d'examiner la question de savoir s'il ne serait pas préférable, dans les circonstances actuelles, que la Confédération achetât les chevaux plutôt que de les louer. Les avantages au point de vue militaire sont incontestables, et les renseignements que l'on a déjà recueillis démontrent, maintenant que l'on a la possibilité d'occuper les chevaux toute l'année, qu'il n'y aurait à craindre aucune perte pécuniaire, d'autant moins que les prix de location vont toujours en s'élevant. C'est en tout cas un point qu'il vaut la peine d'étudier avec le plus grand soin. Suivant les résultats que donnera cette étude, nous nous réservons d'employer à l'achat de chevaux une partie de la somme mentionnée sous la rubrique « Location de chevaux ».

d) Génie :

A reporter. . . F. 2,369,385 — 39,843 — 1,051,782 —

Report. . . F.	2,369,385 —	39,843 —	1,051,782 —
B. de 1875 fr.	110,292.		
735 hommes, savoir :	160 sapeurs,		
	185 pontonn.		
	150 pionn.		
	<u>495</u>		
	240 pionniers		
	d'infant.		
	<u>735 hommes.</u>		
495 à 4 20 pr 53 jours fr.	110,187 —		
240 à 4 20 » 28 » »	28,224 —	138,411 —	

L'augmentation du crédit vis-à-vis de l'année précédente provient du recrutement extraordinaire, qui est nécessaire pour la formation successive des nouveaux corps de troupes et qui sera terminé dans le terme de 5 ans. Dans ce chiffre figurent aussi 240 pionniers d'infanterie, qui seront instruits pendant 28 jours avec les troupes du génie.

e) Troupes sanitaires :			
441 hommes à fr. 2 20 pend. 52 jrs		50,450 —	
B. de 1875 fr.	35,855.		

L'augmentation de dépenses pour l'instruction des recrues des troupes sanitaires est occasionnée par la nécessité de compléter ces troupes. L'élévation du prix d'unité se fonde sur les expériences qui ont été faites pendant l'année courante.

f) Troupes d'administration :			
129 hommes à fr. 2 50 pend. 48 jrs		<u>15,480 —</u>	2,573,726 —
B. de 1875 fr.	11,440.		

L'augmentation du prix d'unité par jour doit être attribuée au fait qu'il n'existe, pour les troupes sanitaires, aucun personnel d'instruction permanent et que l'on doit constamment, pour cette instruction, appeler des officiers qui la plupart du temps n'appartiennent à aucun cours d'instruction.

3. *Cours de répétition.*

a) Infanterie.			
B. de 1875 fr.	820,440.		

A teneur de la loi, la moitié des bataillons est astreinte à un cours de répétition de 16 jours. Cette instruction n'ayant pas eu lieu dans le courant de cette année, nous nous trouvons dans une période de transition qui justifie aussi des mesures extraordinaires pour 1876.

Dans l'année courante, les corps de troupes, comme tels, n'ont eu aucun service à faire. En 1874, la moitié seule a été appelée au service. Si la moitié seulement y était appelée en 1876, certains corps de troupes se trouveraient ne suivre un cours d'instruction qu'au bout de 4

Report. . . F. 2,613,569 — 1,051,782 —

ans, et cela après une réorganisation complète de l'armée, après l'introduction de nouveaux règlements d'exercice, les revues de cette année ayant bien servi à organiser le contrôle, mais aucunement à augmenter la discipline ou à resserrer les liens de corps.

L'appel au service de tous les bataillons est donc une mesure qui n'a pas besoin d'être justifiée ultérieurement. Par des motifs financiers, nous diminuerons toutefois la durée légale des cours de répétition, et nous la réduisons à 7 jours, non compris le jour d'entrée et celui de licenciement. De cette manière, on pourra du moins donner les notions élémentaires; les troupes et leurs nouveaux chefs apprendront à se connaître; la nouvelle organisation s'implantera en quelque sorte, et tous les corps seront au même niveau quant à l'instruction.

Pour calculer les frais des cours de répétition, il nous manque des points de repère assurés, et nous sommes forcés de nous baser en partie sur les résultats des écoles de recrues; en outre, l'effectif des corps est encore indéterminé, ainsi que celui des huit années pour les soldats et des dix années pour les sous-officiers, à appeler aux cours de répétition. Enfin, l'indemnité de route pour chaque corps ne peut être fixée qu'approximativement, et nous n'avons que des données incertaines sur la dépense qu'occasionnera en moyenne chaque soldat. Dans le calcul suivant, l'effectif d'un bataillon sur le pied de paix, appartenant à 8 et à 10 années, est évalué à 560 hommes, les indemnités de route, à la valeur d'un demi-jour pour l'entrée et le licenciement, et la dépense de la journée, en moyenne à fr. 2 50.

Les frais d'un bataillon, avec 7 jours de service, 1 jour d'entrée et 1 jour de licenciement, plus une demi-journée pour les frais de route, comportent 560 hommes à fr. 2 50 pendant 9 1/2 jours, soit fr. 13,300.

Fr. 13,300 X 106 bataillons Fr. 1,409,800 —

b. *Cavalerie.*

Pour calculer les frais des cours de répétition de la cavalerie, il nous manque les prix exacts d'unité, surtout en ce qui concerne les chevaux.

Il résulte des récapitulations que nous avons sous les yeux, en supposant des circonstances normales dans l'état sanitaire des chevaux, que les frais journaliers des cours de répétition des dragons se rapprochent de ceux des écoles de recrues, surtout si l'on prend en considération la circonstance que la solde journalière d'un soldat est plus élevée que celle d'une recrue.

A reporter. . . F. 1,409,800 — 2,613,569 — 1,051,782 —

Report. . . F. 1,409,800 — 2,613,569 — 1,051,782 —

Dans les cours de répétition des guides, les frais journaliers sont plus considérables, attendu que les hommes qui composent les cadres ont relativement une paie plus forte que ceux des escadrons de dragons. Les frais d'un régiment de dragons à 290 hommes à fr. 7 39 pendant 15 jours, fr. 32,146 50 par 8 régiments, Fr. 257,172

Les frais d'une compagnie de guides à 34 hommes à fr. 7 53 pendant 15 jours, fr. 3840, pour 12 compagnies 46,080 303,252 —

B. de 1875 fr. 54,000.

D'après la nouvelle organisation, la force du régiment de dragons, y compris l'état-major, est de 364 hommes. Nous n'avons basé notre calcul que sur 290 hommes, attendu que la plupart des escadrons de dragons sont encore fort incomplets.

L'état réglementaire est de 2880 hommes.

Les revues d'automne ont démontré un effectif total de 2244 »

Il manque donc 636 hommes, ce qui fait pour l'escadron un déficit de 26 hommes et, par régiment, un déficit de 72 hes.

Par contre, pour les compagnies de guides, nous avons admis l'effectif réglementaire, attendu que la plupart d'entre elles sont plus qu'au grand complet.

c. Artillerie.

24 batteries de campagne à 112 hommes à fr. 7 29, pendant 21 jours, fr. 411,506

Location des chevaux, 2352 jours à fr. 2 50 pendant 24 jrs 141,120 552,626

2 batteries de montagne à 120 hommes à fr. 6 35 pendant 21 jrs, fr. 32,004

Location des chevaux, 2521 jours à fr. 2 50 pendant 2 jours 12,606 44,610

A reporter . . F. 597,236 1,713,052 — 2,613,569 — 1,051,782 —

Report. . F.	597,236	1,713,052 —	2,613,569 —	1,051,782 —
4 compagnies de position à 87 hommes à fr. 7 70 pendant 19 jrs	50,912			
1 compagnie d'artificiers à 100 hommes à fr. 2 50 pendant 19 jrs	4,750			
8 colonnes de parc à 100 hommes à fr. 6 91 pend. 19 jrs	105,032			
Location des chevaux, 1,900 jours à fr. 2 50 pend. 8 jours	38,000	143,032		
4 bataillons du train à 84 hommes à fr. 8 63 pend. 17 jrs	49,292			
Location des chevaux, 2,140 jours à fr. 2 50 pend. 4 jours	21,400	70,692	866,622 —	

B. de 1875 fr. 102,810.

La totalité des frais par homme est donc plus considérable que dans les écoles de recrues, attendu que d'une part la solde est supérieure de 30 centimes par homme et par jour à celle des écoles de recrues, et que d'autre part on emploie plus de munition ; en outre, ces frais sont augmentés de 60 centimes par homme et par jour par suite de la ration de campagne, qui est plus forte, et de l'élévation du prix de location.

Dans les écoles de recrues, les chevaux ne sont pas loués dès le commencement au complet, mais successivement et à mesure que l'instruction avance.

Dans les cours de répétition, dans lesquels l'artilleur apprend le service de campagne, les batteries, les colonnes de parc et les bataillons du train doivent, dès le commencement, être attelés et équipés réglementairement.

En outre, ce qui contribue à augmenter notablement la dépense journalière, ce sont les frais des états-majors.

d) *Génie.*

4 bataillons du génie à 382 hommes, soit 1528 hommes à fr. 4 20, pour 19 jours. . . F.	121,934 —
--	-----------

B. de 1875, fr. 22,500.

4 bataillons doivent suivre le cours de répétition. Outre les

A reporter. . . F.	2,701,608 —	2,613,569 —	1,051,782 —
--------------------	-------------	-------------	-------------

Report. . . F. 2,701,608 — 2,613,569 — 1,051,782 —
 états-majors des bataillons, on y appelle encore :

- 1° La compagnie de sapeurs.
- 2° La compagnie de pontonniers.

Les compagnies de pionniers des bataillons du génie n'existent pas encore, mais elles ont été remplacées, dans le calcul des frais, par les pionniers d'infanterie de 4 divisions. Pour calculer les frais journaliers, nous prenons pour base l'instruction des recrues.

e) *Troupes sanitaires.*

32 officiers. pour 16 jours à fr. 12 87. F. 6,589 —

D'après l'art. 128 de la loi sur l'organisation militaire, tout médecin est tenu, pendant le temps du service, d'assister au moins à un cours de répétition sanitaire. Il y aura cette année deux de ces cours (cours de répétition d'opération), dont les frais moyens se calculent à raison de fr. 12 87 par jour et par homme, ce qui fait la somme ci-dessus.

f) *Troupes d'administration.*

Les hommes des compagnies d'administration sont pris actuellement dans toutes les divisions, dans le but de faire le service de répétition.

Quant aux frais journaliers d'une compagnie d'administration, nous n'avons encore aucune donnée. Nous prenons comme unité de prix celui de l'infanterie, bien qu'il y ait lieu d'admettre que les besoins de l'instruction s'élèveront plus haut que pour cette arme.

80 hommes à fr. 2 50, pour 10 1/2 jours F. 2,100 — 2,710,297 —

4. *Cours de cadres.*

B. de 1875, fr. 35,560.

a) *Etat-major général.*

L'instruction et les travaux de l'état-major exigent, d'après les prescriptions des articles 98 et 99 de la loi militaire :

1° Une école d'état-major général ;

2° Des travaux de section.

1. Ecole d'état-major général.

1er cours :

A reporter. . . F. 5,323,866 — 1,051,782 —

Report. . . F.	5,323,866 — 1,051,782 —
15 officiers à fr. 22 75, pour 72 jours F. 24,570 —	
II ^e cours :	
16 officiers à fr. 7 10, pour 44 jours 4,998 —	
F. 29,568 —	

Les dépenses journalières de l'école d'état-major général sont moins considérables pour le second cours, attendu que les officiers qui y prennent part ne sont pas montés et que 9 d'entre eux appartiennent au personnel d'instruction, qui n'est par conséquent ni payé ni entretenu sur le crédit affecté au cours. En outre, il n'y a pas de reconnaissance dans ce cours.

2. Travaux de section.

a) Au bureau.

On appelle à ces travaux de section 15 officiers à raison de 90 jours chacun, à fr. 21 26 28,701 —

b) Reconnaissance.

On y appelle 10 officiers à raison de fr. 18 55, 31 jours . . . 5,750 50 64,019 50

b) Infanterie et carabiniers.

1. Ecoles de tir.

4 écoles de tir pour officiers à 35 hommes
× fr. 11 × 32 j. 49,280

2 écoles de tir pour sous-officiers, à 80 h. × fr. 8 × 32 jours . . . 40,960 90,240 —

B. de 1875, fr. 180,000.

La réduction des frais journaliers provient principalement de ce que le personnel des instructeurs et des aides se trouve rétribué sous la rubrique « Instructeurs d'infanterie. »

2. Ecoles préparatoires d'officiers.

A reporter. . F.	<u>90,240 —</u>	<u>64,019 50</u>	<u>5,323,866 —</u>	<u>1,051,782 —</u>
------------------	-----------------	------------------	--------------------	--------------------

Report. . F. 90,240 — 64,019 50 5,323,866 — 1,051,782 —

8 écoles à 30 hommes, soit 240 h.
 × fr. 6 × 43 j. 63,000
 B. de 1875,
 fr. 55,440.

3. Ecole d'instructeurs.

111 h. à fr.
 3 14 × 14 j. . . 4,879 68,239 — 158,479 —

Les frais journaliers sont moins élevés, parce que les instructeurs ne reçoivent ni la solde ni l'entretien sur le crédit du cours.

c) Cavalerie.

1. Ecole préparatoire d'officiers.

12 hommes à fr. 10
 pendant 64 jours . F. 7,680 —
 B. de 1875, fr. 7605.

2. Ecole de cadres.

60 hommes à fr. 10
 pendant 47 jours . . 28,200 —

Comme on a complété les cadres de cavalerie lors des revues d'automne de l'année dernière, il a été nécessaire d'appeler un plus grand nombre d'officiers, afin que ceux-ci puissent être employés plus utilement à l'instruction des recrues.

3. Cours de maréchaux ferrants.

36 maréchaux ferrants à fr. 7 53 pendant 47 jours . . . 12,740 — 48,620 —

Les inspections de chevaux auxquelles on a procédé à l'occasion des dernières revues d'automne ont démontré jusqu'à l'évidence la nécessité d'une instruction fondamentale à donner aux maréchaux-ferrants militaires, surtout en considération des chevaux procurés par la Confédération. Au reste, aucun cours de ce genre n'a eu lieu l'année dernière.

d) Artillerie.

1. Ecole préparatoire d'officiers, 1^{re} et 2^e sections.

80 hommes à fr. 11, pendant 107 jours. . . . F. 94,160 —
 B. de 1875, fr. 42,735.

L'augmentation des

A reporter. . F. 94,160 — 271,118 50 5,323,866 — 1,051,782 —

Report. . F.	94,160 —	271,118 50	5,323,866 —	1.051,782 —
<p>corps de troupes de l'artillerie, et tout spécialement les lacunes considérables qui existent dans le corps des officiers de cette arme, exigent que le nombre des officiers appelés à suivre l'école préparatoire chaque année soit élevé.</p>				
<p>2. Ecole de sous-officiers.</p>				
<p>150 hommes (dont 15 officiers).</p>				
<p>150 hommes à fr. 8 53 pendant 38 jours. <u>48,621 —</u> 142,781 —</p>				
<p>B. de 1875, fr. 42,550.</p>				
<p>L'augmentation de l'effectif de l'école est une conséquence des lacunes qu'a occasionnées l'augmentation des unités de troupes de l'artillerie dans le corps des sous-officiers.</p>				
<p>e) Génie.</p>				
<p>1. Ecole préparatoire d'officiers.</p>				
<p>20 hommes à fr. 11, pendant 65 jours F. 14,300 — B. de 1875, fr. 6962.</p>				
<p>2. Ecole préparatoire d'officiers.</p>				
<p>16 hommes à fr. 11 pendant 15 jours . . 2,640 —</p>				
<p>3. Ecole d'instructeurs.</p>				
<p>10 hommes à fr. 3 14 pendant 29 jours . . <u>910 —</u> 17,850 —</p>				
<p>Les instructeurs ne reçoivent ni solde, ni entretien sur le compte du crédit de l'école.</p>				
<p>f) Troupes sanitaires.</p>				
<p>1. Ecole préparatoire d'officiers :</p>				
<p>50 hommes à fr. 11 pour 30 jours F. 16,500 —</p>				
<p>2. Ecole de sous-officiers :</p>				
<p>20 hommes à fr. 4 50 pour 24 jours . . <u>21,600 —</u> 38,100 —</p>				
<p>B. de 1875, fr. 8,300</p>				
<p>g) Troupes d'administration.</p>				
<p>1. Ecole de sous-officiers :</p>				
<p>60 hommes à fr. 6 pour 24 jours . . 8,640 —</p>				
<p>A reporter. . F. <u>8,640 —</u> <u>469,849 50</u> <u>5,323,866 —</u> <u>1,051,782 —</u></p>				

Report. . F.	8,640 —	469,849 50	5,323,866 —	1,051,782 —
2. Ecole préparatoire d'officiers. 25 hommes à fr. 14 pour 39 jours. .	13,650 —			
3. Cours de répétition pour officiers. 20 officiers à fr. 16 pour 31 jours. .	9,920 —	32,210 —		
B. de 1875, fr. 16,687				
h) Ecoles centrales.				
I ^{re} école centrale. 65 officiers d'infanterie. 3 officiers de cavalerie. 9 officiers d'artillerie. 3 officiers du génie. 20 adjudants.				
100 hommes à 13 fr. 50 pour 44 jours.	59,400 —			
B. de 1875, fr. 33,088				
II ^e école centrale. Il n'y en aura point en 1875.				
B. de 1875, fr. 19,712				
III ^e école centrale. Il n'y aura point d'école pour les commandants de bataillons d'infanterie et de carabiniers, attendu que la plupart des chefs actuels de bataillon en ont déjà suivi une.				
IV ^e école centrale. 32 lieuts-col's d'infanterie. 4 lieuts-col's d'artillerie. 4 lieuts-col's de cavalerie.				
40 hommes à fr. 22 pour 44 jours. .	38,720 —	98,120 —		
Si les frais journaliers sont plus élevés, c'est, abstraction faite de l'augmentation de la solde, principalement parce que, dans le cours pour les lieutenants-colonels, on appelle quelques instructeurs de grade supérieur, qui doivent être rétribués sur le crédit affecté à l'école.				
i) Instruction à l'école polytechnique. F.	16,000 —			
A reporter. . . . F.		616,179 50	5,323,866 —	1,051,782 —

Report. . . F. 616,179 50 5,323,866 — 1,051,782 —

A teneur de l'art. 94 de la loi sur l'organisation militaire, il y aura lieu d'instituer à l'école polytechnique suisse des cours spéciaux sur la science militaire générale. Une commission nommée par le Département de l'intérieur et par le Département militaire et dont les procès-verbaux sont annexés aux actes du budget, s'est prononcée dans ce sens qu'il était nécessaire, pour l'exécution de cette loi, de créer au moins deux chaires. Ces cours devant, quoi qu'il arrive, commencer l'année prochaine, nous admettons au budget la somme de fr. 16,000 pour le traitement de ces professeurs et pour l'achat des livres nécessaires. Les détails ultérieurs se trouvent dans le procès-verbal susmentionné.

A reporter. . . F. 616,179 50 5,323,866 — 1,051,782 —
(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Mercredi 15 courant au soir, à l'hôtel du Nord, s'est réunie la sous-section lausannoise de la Société des officiers. Il a été procédé à la constitution du nouveau comité de la sous-section. M. le lieutenant-colonel du génie J.-J. Lochmann a été appelé à la présidence, les autres membres sont MM. les capitaines E. Colomb et F. Piot, et les lieutenants F. Gorgerat et Henri Dumur.

La cotisation pour l'année 1875-1876 a été fixée à 3 fr.

Les travaux promis annoncent que les séances présenteront beaucoup d'intérêt. M. Guillemain, major, entretiendra la sous-section sur le sujet des « mines » ; M. Curchod, capitaine, sur l'artillerie et la nouvelle organisation de cette arme ; M. le capitaine Julien Guisan, sur la tactique ; M. le capitaine A. van Muyden sur le fonctionnement de l'état-major dans divers pays ; M. le lieutenant d'infanterie Emile Secrétan, sur les nouvelles prescriptions des manœuvres d'infanterie.

Les séances auront lieu les mardis, de 15 jours en 15 jours, à 8 heures du soir, à l'hôtel du Nord. La première séance de l'an prochain aura lieu le mardi 11 janvier.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a délivré des brevets de capitaine d'infanterie aux premiers lieutenants ci-après :

MM. Moret, Fritz-Edouard, à Avenches ; Wild, Frédéric, à Morges ; Leresche, Jean-Louis, à Ballaigues ; Pitton, Denis, à Oppens ; Jaccard, Arthur, à Sainte-Croix ; Viquerat, Em., à Donneloye ; Martinet, D.-L., à l'Isle, et Delure, F.-L., à Orbe.

Capitaines au 1^{er} bataillon de carabiniers : MM. Aunant, Eugène, à Lausanne, et Jaunin, Adrien, à Chexbres.

A dater du 1^{er} janvier 1876, et vu l'élection de M. le conseiller fédéral Welti à la présidence de la Confédération, le Département militaire fédéral sera dirigé par M. le conseiller et colonel fédéral Scherer, ayant pour suppléant M. le conseiller et colonel fédéral Hammer, ancien ministre suisse à Berlin, l'un des quatre nouveaux membres du Conseil fédéral.